

## CONVOCATION

Le Conseil municipal de Charentilly est convoqué pour le lundi 16 mars 2009 à 20 heures 30 en séance ordinaire, dans la salle de la mairie.

Convocation affichée le 6 mars 2009.

### Ordre du jour :

- Nomination du secrétaire de séance.
- Approbation du PV de la réunion du 16 février 2009.
- Plan Local d'Urbanisme. Clôture de la concertation. Arrêt du projet.
- Finances
  - 1) Budget boulangerie :
    - Compte de gestion 2008 du receveur municipal et compte administratif du maire.
    - Budget unique 2009.
  - 2) Budget assainissement eaux usées :
    - Compte de gestion 2008 du receveur municipal et compte administratif du maire.
    - Affectation des résultats 2008 au budget 2009.
    - Montant des versements « frais de personnel d'exploitation » affectés au service payés par le budget principal.
    - Budget unique 2009.
  - 3) Budget principal.
    - Compte de gestion 2008 du receveur municipal et compte administratif du maire.
    - Affectation des résultats 2008 au budget 2009.
    - Taux des 3 taxes directes locales.
    - Budget unique 2009.
- Indemnités aux agents recenseurs pour frais de déplacements supportés lors de cette opération.
- Nouvelle école. Avancement du dossier.
- Comptes-rendus des commissions.
- Comptes-rendus des EPCI.
- Questions diverses.

## PROCES - VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 16 MARS 2009

**A 20 HEURES 30**

L'an deux mil neuf, le 16 mars à 20 heures 30, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacques Boullenger, Maire.

**Étaient présents :**

Mme Dutertre 1<sup>ère</sup> Adjointe, M. Lehagre 2<sup>ème</sup> adjoint, M. Motard 3<sup>ème</sup> adjoint, Mme Bouin 4<sup>ème</sup> Adjointe.

M. Guyon, M. Meichel, M. Rué, Mme De Sousa, Mme Cheruau, M. Galopin, M. Biard, Mme Lamamy-Lacoste, M. Savard, M. Hatwell, Conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

**Nomination du secrétaire de séance :**

M. Motard, Conseiller municipal est élu à l'unanimité, secrétaire de séance.

**Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du lundi 16 février 2009.**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Plan local d'urbanisme : Plan Local d'Urbanisme. Clôture de la concertation.

Arrêt du projet.

*Clôture de la concertation.*

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°1/2006 en date du 9 janvier 2006, le Conseil municipal a ouvert la concertation auprès de la population tout au long de la réflexion jusqu'à la mise en forme du projet du Plan Local d'Urbanisme.

Le 9 octobre 2006, le Conseil municipal décide la création de groupes de réflexion répartis en 4 ateliers ouverts à toute la population à savoir :

- Voirie.
- Bâtiments communaux.
- Environnement, cadre de vie.
- Développement urbanistique de la commune.

L'information remontant au maire par l'intermédiaire de chaque rapporteur d'atelier.

Par la suite les quatre ateliers se sont regroupés en un.

Le 17 février 2007, première réunion publique sur le diagnostic, les enjeux, les objectifs.

Le 5 février 2008, le PADD a été présenté en seconde réunion publique.

Le 26 novembre 2008, après l'actualisation du PADD par la nouvelle municipalité en place depuis mars 2008, nouvelle présentation en troisième réunion publique.

Une exposition permanente et évolutive des documents de travail a été installée salle de la mairie depuis la connaissance du diagnostic et du PADD.

Un registre a été mis à la disposition du public salle de la mairie permettant de consigner remarques et propositions dans le but de préparer en commune le projet afin d'agir ensemble.

Des remarques de la population pouvaient également être adressées par courrier à M. le Maire.

Le 24 octobre 2008 de 20 h 30 à 21 h 30, puis le 8 novembre 2008 de 10 h à 10 h 30, salle de la mairie une permanence d'élus s'est tenue à la disposition du public.

La population a été tenue informée de l'avancement du projet par le biais du mensuel « Echo du Conseil » distribué dans chaque foyer :

novembre 2006, novembre et décembre 2007, janvier, février, septembre et octobre 2008.

Les 27 octobre et 14 décembre 2006, le 12 avril et le 9 décembre 2007 ont eu

lieu les réunions du groupe de réflexion ouvert à la population avec la participation du maire.

Parallèlement des échanges de courrier ont eu lieu entre le groupe de réflexion et la maire. Sur le registre mis à la disposition de la population une seule lettre en date du 2 mars 2008 a été déposée.

Les remarques émises par le groupe de réflexion et la lettre susnommée ont été étudiées. Elles ont conduit en particulier à :

- La diminution de la zone constructible dans le pôle Ouest.
- L'abandon du projet immobilier touristique du pôle Est.
- L'abandon du pôle d'activité Sud Est par déplacement en concomitance avec le site d'activité existant en bordure du RD 938.

Le courrier de l'association CAVEC du 17 décembre 2008 a fait l'objet d'une réponse écrite du 4 février 2009, confirmant la poursuite du P.L.U. ainsi que d'une étude sur l'assainissement pour répondre à une politique de développement raisonnable qui pourrait amener la population de Charentilly aux alentours de 1 500 dans une vingtaine d'années.

28 demandes écrites de particuliers ont été reçues et examinées en commission d'urbanisme élargie, les suites seront communiquées à chaque requérant.

En conclusion, le maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le fait que la concertation s'est déroulée conformément aux dispositions prévues et en approuve le bilan.

Votants : 14            Pour : 14            Contre :            Abstention(s)

La concertation est approuvée.

M. Galopin, Conseiller municipal absent de la séance vient s'installer autour de la table.

#### *Arrêt du projet du Plan local d'urbanisme (P.L.U).*

Le Conseil municipal,

Vu les articles L 121-5, L 123-6 à L 123-8, R 123-16, R 123-18 du Code de l'urbanisme ;

Vu la délibération en date du 9 janvier 2006 prescrivant l'élaboration du P.L.U. ; ouvrant la concertation et définissant ses modalités ;

Entendu l'exposé du maire ;

Le maire rappelle qu'après des réunions ayant eu lieu en 2008, l'ensemble des documents du P.L.U. a été présenté pour avis au Conseil municipal lors de la réunion d'urbanisme du 10 février 2009 et mis à leur disposition sur le site de la commune.

Vu le projet du P.L.U. et notamment le rapport de présentation, le projet communale d'aménagement et de développement durable, le règlement, les documents graphiques et les annexes ;

Considérant que le projet P.L.U. est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à la présente procédure et aux personnes qui ont demandé à être consultées.

Arrête le projet de P.L.U. de la commune de Charentilly tel qu'il est annexé à la présente ;

Votants : 15            Pour : 9            Contre :            Abstention(s) : 6

L'arrêt du projet P.L.U. est approuvé.

Précise que le projet du P.L.U. sera communiqué pour avis :  
à l'ensemble des personnes publiques associées, des communes limitrophes et des établissements publics directement intéressés, qui ont demandé à être consultés.  
Les personnes publiques associées auront trois mois à la transmission du dossier pour former un avis.  
L'enquête publique pourrait avoir lieu en septembre 2009.  
La présente délibération sera transmise à M. le Préfet.

### **Finances :**

M. le Maire rappelle que les budgets boulangerie-pâtisserie, assainissement des eaux usées ont été étudiés en commission des finances le 16 février et le budget principal le 9 mars.

#### *Budget Boulangerie-pâtisserie.*

Le compte de gestion 2008 du comptable et le compte administratif 2008 du maire sont présentés. Leurs écritures parallèles sont identiques ;

- Dépenses d'exploitation	5 859,18 €
- Recettes d'exploitation	4 925,24 €
- Résultat de l'exercice	- 933,94 €
- Excédent de l'exercice 2007 reporté	1 247,76 €
- Résultat global cumulé de l'exercice	+ 313,82 €
- Dépenses d'investissement	22 678,23 €
- Recettes d'investissement	121 332,41 €
- Résultat de l'exercice	+ 98 654,18 €
- Déficit de l'exercice	97 673,74 €
- Résultat global cumulé de l'exercice	+ 980,44 €

M. le Maire quitte les débats et laisse la présidence à Mme Dutertre, 1<sup>ère</sup> adjointe qui demande s'il y a des questions sur ces documents. Sans observation, elle propose de passer au vote.

Votants : 14 - Pour : 14

Les comptes de gestion et administratif 2008 de la boulangerie-pâtisserie sont approuvés.

#### **Budget unique 2009.**

Les reports de l'exercice 2008 ayant été repris, le Conseil municipal est amené à se prononcer sur la proposition de budget.

- Dépenses d'exploitation	3 524,82 €
- Recettes d'exploitation	3 524,82 €
- Dépenses d'investissement	1 488,26 €
- Recettes d'investissement	1 488,26 €

Votant 15 - Pour 15

Le budget unique 2009 est approuvé.

#### *Budget assainissement eaux usées :*

Le compte de gestion 2008 du comptable et le compte administratif 2008 du maire sont présentés. Leurs écritures parallèles sont identiques.

- Dépenses d'exploitation	79 958,79 €
- Recettes d'exploitation	132 758,66 €

- Résultat de l'exercice	+	52 799,87 €
- Excédent de l'exercice 2007 reporté		51 854,30 €
- Résultat global cumulé de l'exercice	+	104 654,17 €
- Dépenses d'investissement		181 982,81 €
- Recettes d'investissement		240 137,77 €
- Résultat de l'exercice	+	58 154,86 €
- Déficit de l'exercice 2007 reporté		69 458,60 €
- Résultat global cumulé de l'exercice	-	11 303,64 €

M. le Maire quitte les débats et laisse la présidence à Mme Dutertre, 1<sup>ère</sup> adjointe qui demande s'il y a des questions sur ces documents. Sans observation, elle propose de passer au vote.

Votants 14 - Pour 14

Les comptes de gestion et administratif 2008 du service assainissement sont approuvés.

*Affectation des résultats de l'exercice 2008 du budget annexe de l'assainissement des eaux usées.*

Le Conseil municipal, sous la présidence de M. Jacques Boullenger, Maire.

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2008 du Budget assainissement eaux usées, considérant que recettes et dépenses sont correctement justifiées.

Constatant que le Compte Administratif présente :

En section d'exploitation :

- Un résultat de l'exercice 2008 de	52 799,87 €
- Un résultat antérieur reporté de	51 854,30 €
- Un excédent cumulé de	104 654,17 €

En section d'investissement :

- Un excédent de l'exercice 2008 de	58 154,96 €
- Un déficit antérieur reporté de	69 458,60 €
- Un déficit cumulé d'investissement de	11 303,64 €
- Des restes à réaliser en dépenses de	22 250,00 €
- Des restes à réaliser en recettes de	53 938,00 €
- Un besoin de financement de	0,00 €

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité,

- décide d'affecter au budget 2009 les résultats comme suit :

- Reprise du résultat d'investissement (D001)	11 303,14 €
- A titre obligatoire pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (R1068)	0,00 €
- Affectation en section d'exploitation en excédent reporté (R002)	104 654,17 €

*Prise en charge par le Budget Assainissement Eaux Usées de certains frais d'exploitation supportés par le Budget Principal 2009.*

M. le Maire expose aux membres du Conseil municipal que dans le cadre de l'exécution du Budget Assainissement Eaux Usées 2009 et à venir, certaines dépenses d'exploitation prises en charge par le Budget Principal sont à rembourser en fin d'exercice par le Budget Assainissement Eaux Usées, afin de permettre une comptabilité exacte de service.

Puis, M. le Maire indique que ces dépenses d'exploitation sont de caractère général et de charge de personnel.

L'inscription de ces dépenses sur le Budget Assainissement Eaux Usées figure sur le Budget 2009.

L'ensemble de l'évaluation des dépenses à caractère général s'élève à 1 275 € (suivant l'état joint), affecté en section d'exploitation du budget Assainissement Eaux Usées à l'article D 628. L'ensemble de l'évaluation des dépenses pour charge de personnel s'élève à 7 860 € (suivant l'état joint), affecté en section d'exploitation du budget Assainissement Eaux Usées à l'article D 6215.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Autorise la prise en charge initiale sur le Budget Principal, des dépenses à caractère général et celles des charges de personnel affectées au Budget Assainissement Eaux Usées.
- Autorise en fin d'exercice, le remboursement de ces charges du Budget Assainissement Eaux Usées M 49 vers le Budget Principal M 14, à l'article R 70872 pour les dépenses à caractère général, à l'article R 70841 pour les charges de personnel.

Etat des dépenses d'exploitation prises en charge par le budget Principal au titre de l'exercice 2009.

- Fourniture eau	305,62 €
- Fournitures administratives	39,25 €
- Carburants	256,97 €
- Entretien et réparation du matériel	298,16 €
- Prime d'assurance multirisque	258,25 €
- Prime d'assurance véhicules	54,12 €
- Frais d'affranchissement	23,33 €
- Frais de téléphone	39,30 €

---

Total 1 275,00 €

- Frais de personnel 7 860,00 €

#### *Budget unique 2009.*

Les reports de l'exercice 2008 ayant été repris, le Conseil municipal est amené à se prononcer sur la proposition de budget.

- Dépenses d'exploitation	206 881,36 €
- Recettes d'exploitation	206 881,36 €
- Dépenses d'investissement	108 754,68 €
- Recettes d'investissement	108 754,68 €

Votants : 15 - Pour : 15

Le Budget unique est approuvé.

### *Budget principal :*

Le compte de gestion 2008 du comptable et le compte administratif 2008 du maire sont présentés. Leurs écritures parallèles sont identiques ;

- Dépenses de fonctionnement de l'exercice	614 868,78 €
- Recettes de fonctionnement de l'exercice	691 713,36 €
- Résultat de l'exercice	+ 76 244,58 €
- Excédent de l'exercice 2007 reporté	95 433,58 €
- Résultat global cumulé de l'exercice	+ 175 278,16 €
- Dépenses d'investissement de l'exercice	202 702,50 €
- Recettes d'investissement de l'exercice	259 342,00 €
- Résultat de l'exercice	+ 56 639,50 €
- Déficit de l'exercice	1 074,68 €
- Résultat global cumulé de l'exercice	+ 55 564,82 €

M. le Maire quitte les débats et laisse la présidence à Mme Dutertre, 1<sup>ère</sup> adjointe qui demande s'il y a des questions sur ces documents. Sans observation, elle propose de passer au vote.

Votants 14 - Pour 14

Les comptes de gestion et administratif 2008 du Budget unique sont approuvés.

### *Affectation des résultats de l'exercice 2008 du budget principal.*

Le Conseil municipal, sous la présidence de M. Jacques Boullenger, Maire.

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2008 du Budget principal, considérant que recettes et dépenses sont correctement justifiées.

Constatant que le Compte Administratif présente :

En section d'exploitation :

- Un résultat de l'exercice 2008 de	76 844,58 €
- Un résultat antérieur reporté de	95 433,58 €
- Un excédent cumulé de	172 278,16 €

En section d'investissement :

- Un excédent de l'exercice 2008 de	56 639,50 €
- Un déficit antérieur reporté de	1 074,68 €
- Un déficit cumulé d'investissement de	0,00 €
- Un excédent cumulé d'investissement de	55 564,82 €
- Des restes à réaliser en dépenses de	190 240,00 €
- Des restes à réaliser en recettes de	19 418,00 €
- Un besoin de financement de	115 257,18 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide d'affecter au budget 2009 les résultats comme suit :	
- Reprise du résultat d'investissement (D001)	0,00 €
- A titre obligatoire pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (R1068)	115 257,18 €
- Affectation en section d'exploitation en excédent reporté (R002)	56 755,98 €
- Affectation en section d'investissement en excédent reporté (R001)	55 564,82 €

### *Taux d'imposition 2009 :*

M. le Maire expose que lors de la commission des finances du lundi 9 mars 2009, le tableau de l'état de notification des taux d'imposition 2009 de la taxe d'habitation et des taxes foncières a fait l'objet d'une présentation.

Il indique que les bases dépendent du bien concerné qui fait l'objet d'une évaluation par le service du cadastre.

A cette base s'applique le taux fixé par le Conseil municipal, le résultat de l'opération étant le produit de l'impôt à recouvrer auprès du contribuable pour la part communale.

Les services fiscaux, en vertu des dispositions de la Loi de finances 2009 ont revalorisé pour l'année 2009 les bases d'imposition de 2,5 %. Le maire propose, à la suite du débat qui a eu lieu au sein de la Commission des finances, de maintenir les taux appliqués en 2008.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les taux 2009 comme suit par reconduction des taux 2008 :

- Taxe d'habitation	14,38 %
- Taxe foncière sur la propriété bâtie	22,08 %
- Taxe foncière sur la propriété non bâtie	44,44 %

### Agents recenseurs, indemnités kilométriques, opération recensement de la population.

M. le Maire rappelle que le recensement de la population s'est déroulé du 15 janvier au 15 février 2009.

Deux agents recenseurs ont été affectés à cette mission, chacun évoluant à l'intérieur d'un district.

Il est proposé au Conseil municipal le remboursement des frais kilométriques inhérents aux divers déplacements effectués par les agents recenseurs avec leur propre véhicule.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide de la prise en charge des déplacements des agents recenseurs sous forme d'indemnités kilométriques compte-tenu de la puissance de leur véhicule respectifs, à savoir :

pour Mme Martine Demeuré	35,00 €
pour Mme Michèle Jaunasse	34,88 €

### Nouvelle école : Avancement du dossier.

#### *Comité de sélection de l'architecte :*

A sa demande, M. Galopin a été remplacé par Mme Lamamy.

Les trois architectes retenus ont été reçus le vendredi 6 mars par le comité de sélection en présence de l'AMO.

La prochaine réunion du Comité de sélection est fixée au 6 mai où les trois candidats seront auditionnés.

Dans l'état de la programmation de la dotation globale d'équipement 2009, M. le Préfet a octroyé une aide de 280 000 € sur une dépense de 800 000 € soit 35 % pour la construction de la nouvelle école 1<sup>ère</sup> tranche de travaux.

#### *Comptes-rendus des Commissions :*

La commission des finances s'est réunie le lundi 9 mars, elle a été suivie par la commission de l'urbanisme.

La commission des bâtiments, le mercredi 11 mars a étudié le projet de rénovation de peinture intérieure de la mairie.

#### *Comptes-rendus des EPCI :*

##### *Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles.*

Lors du dernier Conseil communautaire, les comptes administratifs 2008 et les budgets 2009 ont été votés.

Le maître d'œuvre a été choisi pour conduire les travaux voirie et assainissement de Polaxis, il s'agit du cabinet Astec.

Il a été décidé de l'adhésion de la CCGC à l'ADAC (Agence départementale d'aide aux collectivités locales créée par le Conseil Général). Il s'agit de permettre à la CCGC et aux communes membres de disposer d'une assistance de nature technique, juridique ou financière :

##### *Commission Jeunesse – Culture – Loisirs :*

Rapporteur : Mme Cherreau.

Lors de la dernière réunion un animateur du Val d'Indre est venu débattre de façon informelle avec la commission et les projets d'animation form'ados ont été validés.

Retour du questionnaire adressé à chaque association.

Il a été question du diagnostic des centres aérés existants sur le territoire communautaire.

Information sur les assistantes maternelles par l'intermédiaire du bureau RAM placé à la CCGC.

M. le Maire rapporte que la salle culturelle à Rouziers de Touraine sera achevée dans le courant de l'été. Une commission va travailler à l'élaboration du programme culturel ainsi que du plan de gestion et de fonctionnement de l'infrastructure. Deux délégués par communes siégeront dans cette commission ; pour Charentilly les membres de la commission sont : Mme Cherreau et M. Galopin.

#### Satése 37 :

Le maire fait lecture de la lettre du 6 mars 2009 de Mme la Présidente du Conseil Général narrant les difficultés administratives aujourd'hui réglées qui devraient amener à la création

d'un syndicat mixte ouvert, issu de l'adhésion du Conseil Général au Satése actuel. Ce syndicat mixte aura pour mission l'assistance technique des communes en assainissement collectif.

Commission PLH de la CCGC :

M. Savard informe que de dernier projet de rédaction du P.L.H serait validé par la DDE.

Questions diverses :

Sans observation.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 22 heures 10.

Prochaine réunion du Conseil municipal le 20 avril 2009 à 20 heures 30, salle de la mairie.

M. le Maire,

Mme Dutertre,

M. Lehagre

M. Motard,

Mme Bouin,

M. Guyon,

M. Meichel,

M. Rué,

M. Galopin,

M. Biard,

Mme Lamamy

M. Savard,

M. Hatwell,